

L'exercice d'une activité professionnelle ne permet pas toujours d'échapper à la pauvreté. En Rhône-Alpes, en 2006, 140 000 personnes étaient considérées comme des travailleurs pauvres. Ceci correspond à 6 % des travailleurs rhônalpins. L'âge, comme le sexe, n'apparaît pas comme un facteur discriminant, tandis que l'obtention d'un diplôme supérieur assure, après 29 ans, une réelle protection contre la pauvreté laborieuse. La vie en couple est un autre élément qui préserve de la pauvreté, alors que les familles monoparentales cumulent plusieurs types de difficultés les conduisant plus fréquemment vers de telles situations.

Maud Coudène

Cette étude a été réalisée avec le concours des membres du Club de l'Observation Sociale en Rhône-Alpes, animé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ».

À la même rubrique, se trouve une cartographie des salariés à bas salaire.

140 000 travailleurs pauvres en Rhône-Alpes

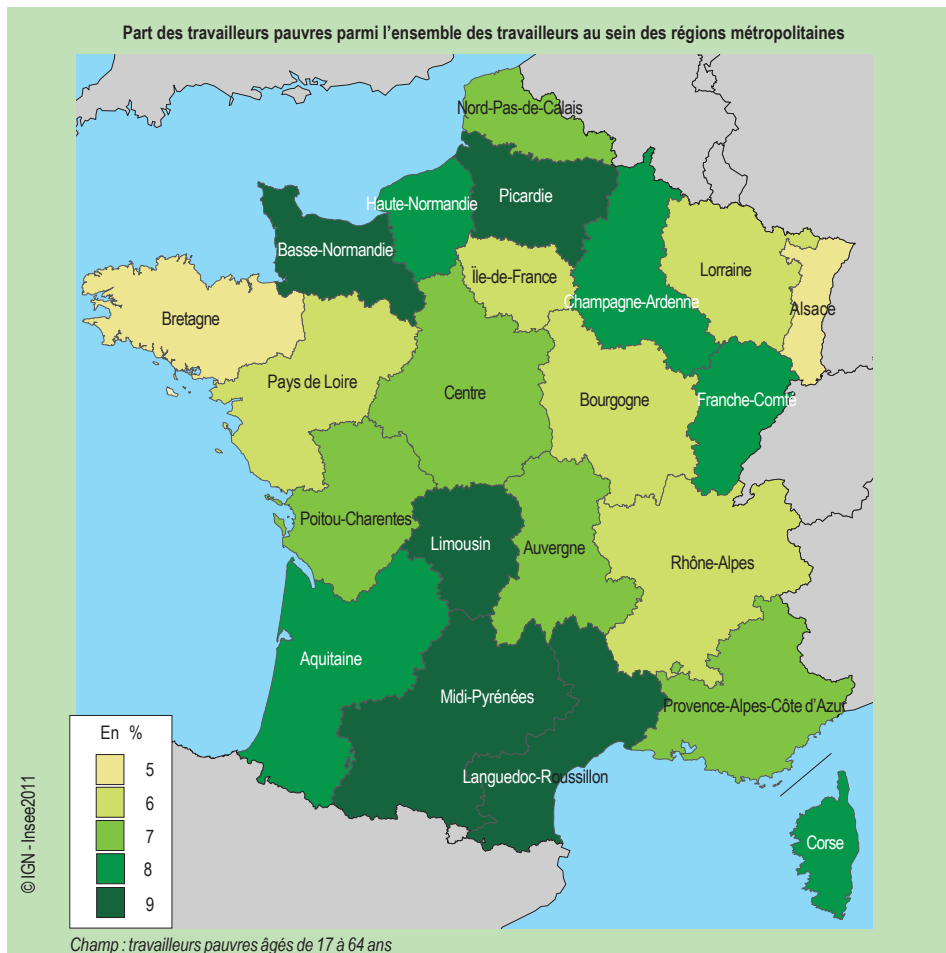
Être pauvre lorsqu'on est un travailleur peut relever soit de caractéristiques propres à l'individu, soit de caractéristiques propres au ménage, soit des deux à la fois¹. Même s'il est élevé pour certains, le revenu d'activité peut ne pas être suffisant pour répondre aux besoins d'une famille. C'est alors la taille du ménage qui est facteur de pauvreté. Pour d'autres travailleurs, sans charge familiale, c'est la faiblesse

du revenu qui explique la situation de pauvreté. Si on tient compte des conjoints et des enfants, la pauvreté laborieuse touche 330 000 personnes en Rhône-Alpes, soit 5 % de la population rhônalpine. Dans la région, 49 % des individus qui vivent dans un ménage pauvre sont concernés par la pauvreté laborieuse. Cette part est inférieure à la moyenne métropolitaine où elle s'établit à 53 %.

En France métropolitaine, 1,7 million de travailleurs

¹ Cf. Encadré sur la définition d'un ménage pauvre.

6 % de travailleurs pauvres en Rhône-Alpes



Source : Insee, enquête Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie 2007 (SRCV) - estimations sur petits domaines, estimateurs indirects

Pauvreté laborieuse : Rhône-Alpes moins touchée

**Hommes, femmes,
actifs jeunes ou
plus âgés
sont autant
concernés**

**Le diplôme assure
une protection**

sont concernés par la pauvreté laborieuse, soit 7 % de l'ensemble. Avec 6 %, Rhône-Alpes se situe en dessous de cette moyenne nationale. Les autres régions dans la même situation sont l'Île-de-France, la Bourgogne, la Lorraine et les Pays de la Loire. L'Alsace et la Bretagne enregistrent des taux encore plus faibles, avec 5 %. À l'inverse, avec 11 % de travailleurs pauvres, la région Languedoc-Roussillon est celle où le taux est le plus élevé. Certaines caractéristiques régionales expliquent de telles différences. Ainsi, en Bretagne, le taux de chômage² est relativement bas (6,4 % contre 7,9 % en France métropolitaine) et la part des familles monoparentales est faible (6,8 % contre 8,3 %). En Alsace, la part des couples est plus importante qu'au niveau national (59,4 % contre 56 %) et le taux d'activité des femmes plus élevé (68,5 % contre 67,2 %). De son côté, en Languedoc Roussillon, où plus d'un travailleur sur dix est pauvre, le travail à temps partiel est très fréquent (19,8 % contre 16,9 %).

Le pourcentage de travailleurs pauvres parmi les hommes ou parmi les femmes qui travaillent sont quasiment identiques. En Rhône-Alpes, 55 % des travailleurs pauvres sont des hommes et 45 % des femmes. Cette répartition est quasi identique à celle de l'ensemble de la population active occupée de la région.

L'âge n'est pas non plus une caractéristique discriminante. Les travailleurs de 16 à 29 ans ou ceux de 40 à 49 ans appartiennent aussi souvent à un ménage pauvre. Si leur situation sur le marché du travail est plus précaire (64 % des salariés de 16 à 29 ans ont un emploi sans limite de durée contre 90 % des salariés des autres tranches d'âge³), les jeunes ont moins souvent une famille à charge lorsqu'ils débutent leur vie professionnelle.

Cependant, les causes pouvant conduire un individu à une situation de pauvreté laborieuse ne sont pas les mêmes, selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme, d'un jeune ou d'une personne plus âgée.

² Il s'agit du taux de chômage au sens du recensement de la population en 2006.

³ Source : Insee, Recensement de la population 2006.

La proportion de travailleurs pauvres est deux fois plus importante parmi les non diplômés (13 %) que parmi l'ensemble des travailleurs rhônalpins (6 %). Les non diplômés représentent un travailleur pauvre sur trois.

Les titulaires d'un diplôme supérieur du 1^{er} cycle sont aussi plus protégés (2 % sont travailleurs pauvres) que les détenteurs d'un diplôme de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle (4 %). Ces derniers, plus jeunes que les autres travailleurs pauvres, sont en effet concernés par des difficultés d'insertion sur le marché du travail, plus que par des situations permanentes de précarité de l'emploi ou par une situation familiale difficile. Par contre, au-delà de 29 ans, de longues études assurent pleinement un rôle de protection contre la pauvreté.

La répartition selon le diplôme des hommes et des femmes touchés par la pauvreté laborieuse, n'est pas tout à fait identique. Chez les femmes, 13 % des travailleurs pauvres ont un diplôme de 2^{ème} ou de 3^{ème} cycle contre seulement 7 % chez les hommes, plus diplômés que les femmes. Cette surexposition des femmes détentrices des diplômes de 2^{ème} et de 3^{ème} cycle résulte en partie des filières choisies, ces dernières menant plus souvent à des emplois plus précaires. Une étude⁴ menée par le Cereq en 2002 indique que "les sortants de 2^{ème} cycle de science (...) connaissent des conditions d'insertion plus favorables que les sortants de lettres et de sciences sociales". Par contre, la part de travailleurs pauvres détenteurs d'un BEPC, CAP ou BEP est plus importante chez les hommes que chez les femmes, ceci résultant d'un simple effet de structure, les hommes étant, en valeur absolue, plus nombreux à posséder ce type de diplômes.

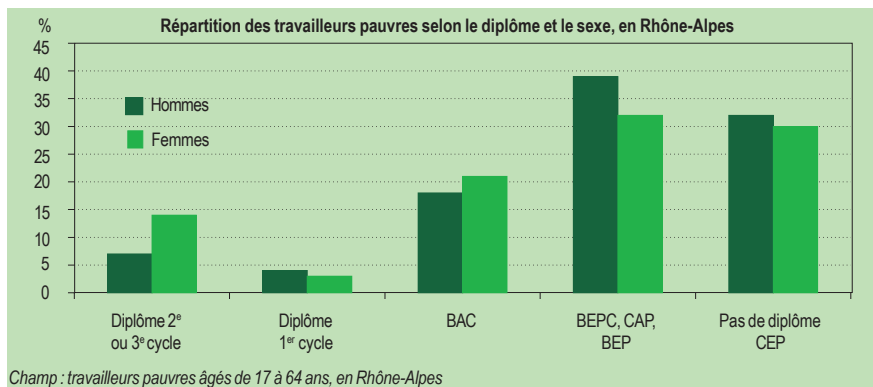
La situation sur le marché du travail impacte très fortement le fait d'être ou non travailleur pauvre. La catégorie la plus touchée par la pauvreté laborieuse est celle des aides familiaux, des personnes qui alternent périodes d'activité et périodes de chômage et/ou d'inactivité (20 % sont des travailleurs pauvres). Deux autres catégories sont aussi très fortement touchées : les travailleurs indépendants (16 %) et les salariés à temps partiel (12 %). À l'inverse, les salariés à temps complet sont relativement protégés puisque seulement 4 % sont concernés par la pauvreté laborieuse.

Mais ces derniers restent, en termes d'effectifs, la catégorie la plus importante puisqu'ils représentent 35 % des 140 000 travailleurs pauvres de la région Rhône-Alpes. 30 % des travailleurs pauvres sont salariés à temps partiel, 25 % sont indépendants et 10 % aides familiaux ou personnes alternant périodes d'activité et d'inactivité.

Selon le sexe, la répartition des travailleurs pauvres par type d'activité est très différente. Alors

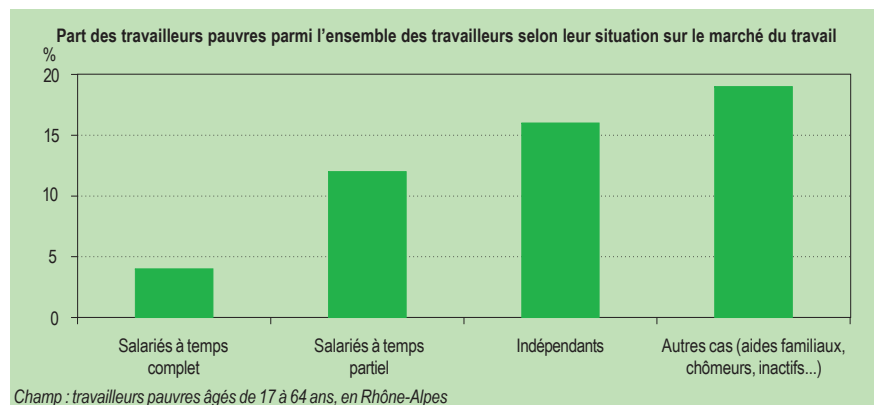
⁴ Source : Cereq, De l'enseignement supérieur à l'emploi : les trois premières années de vie active de la « Génération 98 », décembre 2002.

Un tiers des travailleurs pauvres n'a pas de diplôme



Source : Insee, enquête SRCV 2007 - estimation sur petits domaines, estimateurs indirects

Plus de 15 % des indépendants sont concernés par la pauvreté laborieuse



Source : Insee, enquête SRCV 2007 - estimation sur petits domaines, estimateurs indirects

Les indépendants et les salariés à temps partiel sont deux fois plus touchés par la pauvreté

que la moitié des femmes travailleurs pauvres sont des salariées à temps partiel, cette situation ne concerne que 11 % des hommes. La catégorie la plus fréquente chez les hommes est celle des salariés à temps complet. Ils représentent 45 % des travailleurs pauvres contre 22 % chez les femmes. Cette différence provient des situations respectives sur le marché du travail : les femmes sont nettement

plus souvent à temps partiel que les hommes, et les hommes sont très fréquemment l'apporteur de ressources au sein d'un couple où un seul des deux conjoints travaille.

La situation familiale joue aussi un rôle sur le risque d'être travailleur pauvre. Les travailleurs qui vivent dans une famille monoparentale sont deux fois plus touchés que les autres travailleurs. À l'inverse, la part des couples concernés par la pauvreté laborieuse est plus faible, 4 % des travailleurs vivant dans un couple sans enfant étant des travailleurs pauvres.

Les situations de monoparentalité, comme le temps partiel, touchent plus souvent les femmes que les hommes. Ainsi sur les 204 000 familles monoparentales que l'on dénombrait en 2006 en Rhône-Alpes, 84 % avaient une femme pour personne de référence. Ceci explique que 21 % des travailleuses pauvres vivent dans une famille monoparentale contre seulement 7 % des hommes. Pour ces derniers, la moitié des travailleurs pauvres vivent en couple avec enfant(s).

Les familles monoparentales sont plus souvent en difficulté sur le marché du travail

Répartition des travailleurs pauvres selon leur situation familiale et leur situation sur le marché du travail						
	Personne seule	Couple sans enfant	Famille monoparentale	Couple avec enfant(s)	Ménage complexe	Total
En emploi toute l'année	77	80	53	84	62	75
Alternance de périodes d'emploi et de chômage et/ou d'inactivité	23	20	47	16	38	25
Total	100	100	100	100	100	100

Champ : travailleurs pauvres âgés de 17 à 64 ans, en Rhône-Alpes

Source : Insee, enquête SRCV 2007 - estimation sur petits domaines, estimateurs indirects

70 % des travailleurs pauvres salariés ont des revenus inférieurs au seuil des bas salaires

La faiblesse des revenus d'activité reste l'une des principales composantes de la pauvreté laborieuse. 70 % des travailleurs pauvres salariés ont un niveau de salaire inférieur au seuil de bas salaires* contre 25 % de l'ensemble des salariés.

En France métropolitaine, 5 millions de salariés perçoivent des revenus inférieurs au seuil des bas salaires, soit 22,1 % des salariés. En Rhône-Alpes, cette part s'élève à 22,8 % et concerne 522 000 personnes. Cette population est donc bien plus importante que celle des travailleurs pauvres. Contrairement aux travailleurs pauvres, les femmes et les jeunes ont plus souvent un bas salaire que les hommes et les plus âgés. Ainsi, 58 % des salariés qui perçoivent des revenus inférieurs au seuil des bas salaires sont des femmes et plus de la moitié ont entre 16 et 29 ans. Le fait qu'une partie importante des femmes et des jeunes touchant de bas salaires échappent à la pauvreté laborieuse, indique qu'ils bénéficient de revenus extérieurs : revenu du conjoint, aide des parents, aides sociales. Mais, même s'ils échappent à la pauvreté laborieuse, ils restent, pour la plupart, dans une situation précaire, dépendants de ces revenus extérieurs.

Trois facteurs expliquent que les salariés perçoivent un bas salaire :

- ils sont à temps partiel ;
- ils n'ont pas été en emploi toute l'année ou ont cumulé plusieurs emplois successifs ;
- leur salaire horaire est très faible.

Les salariés qui présentent ces caractéristiques ont des profils spécifiques :

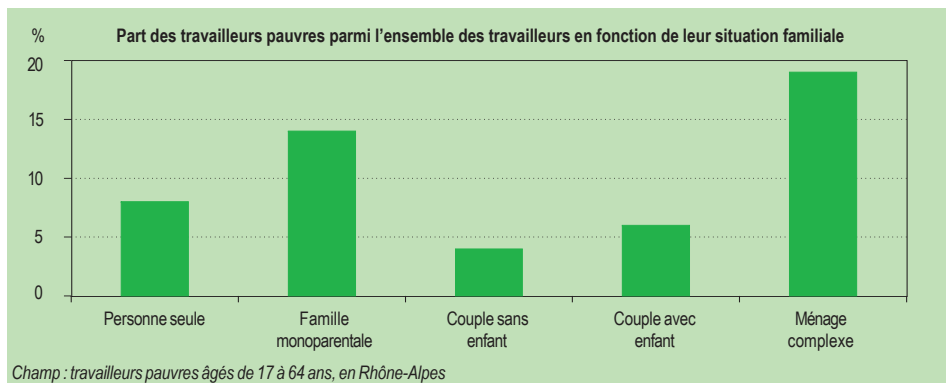
Sur les 522 000 salariés à bas salaires que compte Rhône-Alpes, 279 000, soit un peu plus de la moitié, sont à temps partiel. Ces derniers sont à 70 % des femmes et sont en moyenne plus âgés que les autres salariés à bas salaires. Ils sont particulièrement présents dans certains secteurs économiques : "Services aux particuliers", "Éducation, santé et action sociale" et "Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises".

60 % des salariés à bas salaires n'ont pas été en emploi toute l'année ou ont cumulé des emplois. Dans tous les cas, la durée de leur emploi principal, celui qu'ils ont occupé le plus longtemps, n'a pas dépassé deux trimestres. Les trois quarts des salariés qui se trouvent dans cette situation ont un bas salaire. Les salariés présentant cette caractéristique sont plus souvent jeunes. Ils représentent un tiers des salariés de 16 à 29 ans contre seulement 7 % de ceux des tranches d'âges supérieures. Ils sont souvent en CDD ou en contrat d'intérim.

40 % des salariés à bas salaires ont un salaire horaire inférieur à 1,2 SMIC. Là encore, les femmes sont les plus touchées puisqu'elles représentent 63 % des salariés dans cette situation. Les secteurs du commerce et des services aux particuliers sont les plus concernés.

* cf. encadré : définitions des concepts de «travailleurs pauvres» et de «salariés à bas salaires»

Le couple protège de la pauvreté laborieuse



Champ : travailleurs pauvres âgés de 17 à 64 ans, en Rhône-Alpes

Source : Insee, enquête SRCV 2007 - estimation sur petits domaines, estimateurs indirects

La pauvreté laborieuse plus fréquente dans les familles monoparentales

La surreprésentation des familles monoparentales parmi les travailleurs pauvres tient au fait qu'elles cumulent à la fois les difficultés familiales (un seul apporteur de ressources) et les difficultés sur le marché du travail. Les mères de famille monoparentale occupent moins souvent un emploi que les mères de famille en couple⁵ (68 % contre 72 %), même si elles cherchent davantage à s'insérer dans le monde du travail.

Elles se déclarent beaucoup plus souvent chômeuses lorsqu'elles sont sans emploi : dans 54 % des cas, au lieu de 31 % pour les mères de famille en couple. Cependant, cette insertion reste difficile : les travailleurs pauvres qui vivent dans une famille monoparentale sont 47% à alterner périodes d'activité et périodes de chômage contre seulement 20 % des travailleurs pauvres vivant en couple ou seuls. ■

⁵ Les familles monoparentales, des difficultés à travailler et à se loger, Insee Première n° 1195, juin 2008.

Pour en savoir plus

- "Les travailleurs pauvres", Insee Première n° 745, octobre 2009.
- "Pauvreté : différents profils de régions et départements, la France et ses régions", Insee Références, édition 2010.
- "Pauvretés, précarités, exclusions", dossier annuel de la MRIE 2009.

INSEE Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Vincent Le Calonnec

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi de 9h à 17h)
- message à insee-contact@insee.fr

Imprimeur : Graphiscann

Dépôt légal n° 1004, mai 2011

© INSEE 2011 - ISSN 1763-7775

Définition des concepts de «travailleurs pauvres» et de «salariés à bas salaires»

Travailleurs pauvres

Pour être travailleur pauvre, il faut être travailleur et appartenir à un ménage pauvre au sens de la pauvreté monétaire.

Est identifié comme **travailleur** toute personne ayant été active pendant au moins 6 mois sur les 12 mois de la période de référence (année 2006 dans le cadre de cette étude) et ayant été en emploi au moins 1 mois.

Sont exclus :

- les individus de moins de 16 ans et de plus de 65 ans ;
- les individus pour lesquels on ne dispose pas d'un calendrier d'activité principale complet ;
- les étudiants ou retraités sur une période de 6 mois ou plus dans l'année.

Appartenir à un ménage pauvre au sens de la pauvreté monétaire :

Les revenus d'un ménage sont calculés à partir des revenus (d'activité, du patrimoine, transferts en provenance d'autres ménages et prestations sociales y compris pensions de retraite et indemnités de chômage) auxquels on retranche les impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contributions sociales généralisées et contributions à la réduction de la dette sociale).

Ce revenu disponible est calculé à partir de la source fiscale "Revenus Disponibles Localisés" (RDL). Dans l'approche monétaire, on cherche à mesurer le **niveau de vie des personnes** d'un ménage fiscal. Il correspond au revenu disponible du ménage fiscal rapporté au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage.

- 1^{er} adulte : 1 UC
- autres adultes et enfants de 14 ans et plus : 0,5 UC
- enfants de moins de 14 ans : 0,3 UC

Toutes les personnes d'un même ménage ont le même niveau de vie.

Un ménage est pauvre au sens de la pauvreté monétaire si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Ce seuil de pauvreté correspond à 60 % de la médiane des niveaux de vie observés au niveau national. En 2006, il s'établit à 880 euros par UC et par mois.

Les salariés à bas salaires

La source utilisée est la source DADS 2006.

Dans cette approche, on s'intéresse au salaire net total qu'un individu perçoit au cours d'une année. Pour déterminer si l'individu est à bas salaires ou non, l'ensemble des salaires qu'il a perçus en 2006 est comparé au seuil de bas salaires. Le seuil de bas salaires est calculé à partir des fichiers salariés DADS 2006. Il correspond à 60 % de la médiane des salaires nets totaux observés au niveau national. Sur l'année de revenu 2006, il s'établit à 9 528 euros, soit une moyenne de 794 euros par mois. **Les salariés à bas salaires** sont ceux dont le salaire net annuel est inférieur au seuil de bas salaires.

Le **taux de salariés à bas salaires** correspond au nombre de salariés à bas salaires rapporté à l'ensemble des salariés.